



Montréal, le 9 novembre 2022

Rohini Peris – Présidente,  
ASEQ-EHAQ, CP 364  
Saint-Sauveur, Québec  
J0R 1R0

Appui de l'ASEQ - Plainte supplémentaire sur le rapport de l'INSPQ intitulé : Le syndrome de sensibilité chimique multiple, une approche intégrative pour identifier les mécanismes physiopathologiques

Madame la présidente,

Nous voulons par la présente vous fournir l'appui de la COPHAN dans le cadre du traitement de la plainte de l'ASEQ ayant trait à l'INSPQ concernant la reconnaissance du Syndrome de sensibilité chimique multiple (SCM), selon des mécanismes physiopathologiques, plutôt que simplement relié à l'anxiété, comme le conclut le rapport de l'INSPQ publié le 29 juin 2021.

Ce rapport ne comporte pas la participation d'expert en SCM dans le processus d'analyse. Les articles sur la SCM ont été laissés de côté également. Les résultats du rapport sont erronés pour ces raisons. D'ailleurs, en août dernier la COPHAN diffusait un communiqué conjoint avec l'ASEQ sur le sujet. Il est essentiel que le Gouvernement du Québec prenne immédiatement les moyens pour empêcher tout préjudice aux personnes diagnostiquées touchées par la SCM, alors que de nombreux québécois et québécoises atteints sont actuellement laissés à eux-mêmes sans mesure de soutien ou d'aide.

Veillez accepter, madame la présidente, nos salutations les meilleures.

Paul Lupien, Président de la COPHAN

Cc : **Michel Gaudet** – Vice-président et Directeur Exécutif ASEQ